

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1260

présenté par

Mme Meynier-Millefert, M. Brosse, Mme Le Feu, Mme Dordain, Mme Decodts, M. Belhaddad,
Mme Calvez, M. Vuilletet et Mme Tiegna

ARTICLE 1ER I

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer l'article 1er I relatif à l'aide médicale d'urgence. Amendement co-écrit avec la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS).